

## REGLEMENT DU JEU « LE LACET D'OR »

### Article 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société **Sport 2000 France**, société par actions simplifiée, au capital de 14.105.191 euros, dont le siège social est situé à **Egly (91520) – Route d'Ollainville**, immatriculée sous le numéro 421 925 918 RCS Evry, (ci-après dénommée "**la Société organisatrice**"), organise du **1<sup>er</sup> au 15 décembre 2018**, un jeu **sans obligation d'achat** (ci-après dénommé "le Jeu") exclusivement dans les magasins de l'enseigne S2 Sneakers Specialist participants dont la liste figure en annexe 2

### Article 2 – DUREE DU JEU

Le jeu se déroulera du **1<sup>er</sup> au 15 décembre 2018**, selon les modalités définies à l'article 4 du présent règlement.

La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu-concours si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre. Dans de telles circonstances, la Société organisatrice mettra en place les moyens techniques pour en informer les Participants.

### Article 3 – PARTICIPANTS

**Ce jeu est ouvert à tout client, qui se sera rendu dans l'un des magasins participant.**

Les clients sont des personnes physiques mineurs (voir autorisation parentale en annexe 1) ou majeures résidant en France métropolitaine en Guyane et à La Réunion, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, ainsi que des membres de leur famille et des personnes ayant participé à la conception du jeu.

Toute participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

### Article 4 : DESCRIPTION ET DEROULEMENT DU JEU

#### 4-1- Principe du Jeu

Pour participer, **les clients devront venir en magasin et demander à essayer une paire de basket. Si la paire de sneakers possède des lacets dorés, alors le client remporte la paire en question.** La participation est limitée à une demande d'essayage (modèle, pointure) par jour par personne pendant la période du jeu.

La participation au jeu de la société organisatrice est individuelle.

#### 4-2- Dotation

La dotation mise en jeu est : **1 paire de sneakers par jour, par magasin pendant la période du jeu, soit 15 paires de sneakers mises en jeu par magasin.**

#### 4-3- Attribution du lot

Si la paire de sneakers demandée à l'essayage par le client (modèle, pointure) possède des lacets d'or alors le client gagne automatiquement la paire en question.

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur, ni même contre des espèces. Si le gagnant ne veut pas ou ne peut pas prendre possession de son prix, il n'aura droit à aucune compensation.

Les gagnants autorisent la Société SPORT 2000 ainsi que les magasins de l'enseigne S2 Sneakers Specialist le vendeur du magasin à les prendre en photographie avec la paire gagnée aux lacets d'or et à publier leur nom et prénom ainsi que l'indication de leur ville et de leur département de résidence sur le site internet S2 Sneakers Specialist : <http://www.s2sneakersspecialist.fr/fr> , le compte Facebook S2 Sneakers Specialist : <https://www.facebook.com/s2sneakersspecialist/> le compte Instagram S2 Sneakers Specialist : <https://www.instagram.com/s2sneakersspecialist/> ainsi que sur les comptes locaux Facebook et Instagram des magasins.

#### **Article 5 : LIMITES DE RESPONSABILITE**

S'agissant des lots, la responsabilité de la Société organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement obtenus. La Société organisatrice n'endosse aucune responsabilité contractuelle relative au transport, au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation des lots attribués.

La Société organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant son lot.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits d'attribution de lots d'un Participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la Société organisatrice.

Il est précisé que la Société organisatrice et ses partenaires ne peuvent être tenus responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit.

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être engagée, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

La Société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ces chefs.

## **Article 6 : DONNEES PERSONNELLES**

La société organisatrice, en sa qualité de responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour principales finalités la gestion du présent jeu concours, ainsi que l'attribution de prix, et ce incluant des opérations commerciales, de communication et de marketing (notamment segmentation, ciblage, prospection commerciale, télémarketing, personnalisation des offres, newsletter).

Ces informations sont destinées à l'éditeur du site, ainsi que, pour les finalités susvisées, aux entités du groupement auquel il appartient.

Conformément aux dispositions applicables en matière de protection des données à caractère personnel, nous supprimerons les photographies vous désignant des réseaux sociaux officielles de l'enseigne S2 Sneakers Specialist France ainsi que des réseaux sociaux des magasins S2 Sneaker Specialist sous un délai de 2 ans.

De plus, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, ainsi que du droit d'obtenir la limitation de leur traitement et d'un droit d'opposition (au traitement de vos données, ainsi qu'à la prospection notamment commerciale). Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès. A cet égard, en cas de décès qui serait porté à notre connaissance, sachez que vos données seront supprimées, sauf nécessité de conservation pendant une durée déterminée pour des motifs tenant à nos obligations légales et réglementaires et/ou aux délais légaux de prescription, et après le cas échéant avoir été communiquées à un tiers éventuellement désigné par vos soins.

Ces droits s'exercent par courrier électronique ou postal accompagné d'une copie d'un justificatif d'identité signé à [contact@sport2000.fr](mailto:contact@sport2000.fr) ou à l'adresse postale suivante :

**Jeu "LACET D'OR NOEL 2018 S2 SNEAKERS SPECIALIST"**  
**SPORT 2000 – Route d'Ollainville – 91520 EGLY**

Vous disposez en tout état de cause de la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité nationale en charge de la protection des données à caractère personnel (en France, il s'agit de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou « Cnil ») si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Pour en savoir plus sur le traitement de vos données à caractère personnel, cliquez ici <http://www.s2sneakersspecialist.fr/fr/politique-de-protection-des-donnees>

### **Article 7 : RESPECT DES REGLES**

La participation au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement. La Société organisatrice se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

La Société organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement ou à la partialité du Jeu.

La Société organisatrice pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique.

### **Article 8 : DISPONIBILITE DU REGLEMENT**

Le présent règlement peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de la Société organisatrice.

Le règlement complet du Jeu-concours est par ailleurs accessible sur le Site internet <http://www.s2sneakersspecialist.fr/fr>

### **Article 9 : MODIFICATION DU REGLEMENT**

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du Jeu et les lots attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de la politique commerciale de la Société organisatrice.

### **Article 10 : LITIGES**

La loi applicable au présent règlement est la loi française. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux et loteries.

Enfin, dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

## Annexe 2 : autorisation parentale pour la participation des mineurs au jeu « Le Lacet d'or »



Je soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Père/Mère /tuteur de\* .....

Autorise mon fils/ma fille\* (Prénom et Nom de l'enfant):.....

Né(e) le :...../...../.....

A participer au concours : «Le lacet d'or» organisé par Sport 2000 France du 1<sup>er</sup> au 15 décembre 2018.

J'atteste avoir pris connaissance et accepter le règlement dudit concours téléchargeable à l'adresse <http://www.S2sneakersspecialist.fr>

En acceptant le règlement et en signant la présente autorisation, je reconnais et accepte expressément la participation de mon enfant au jeu concours «Le lacet d'or ».

J'autorise Sport 2000 France à exploiter et diffuser la photo prise de mon enfant dans le cadre de sa participation au jeu concours sur tous supports officiels du jeu concours, à savoir :

- Le site internet <http://www.s2sneakersspecialist.fr>
- La page facebook <https://facebook.com/s2sneakersspecialist>
- La page instagram <https://instagram.com/s2sneakersspecialist>

Ainsi que les comptes locaux facebook et Intagram des magasins.

Je déclare que les informations mentionnées ci-dessus sont exactes et complètes.

Valable pour une durée de 2 ans, la présente autorisation ne s'applique qu'au support explicitement mentionné ci-dessus. Au delà de cette durée, la photo/vidéo devra être supprimée.

Je suis parfaitement informé(e) que compte tenu des caractéristiques du réseau internet que sont la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, je pourrai faire part ultérieurement, à tout moment, de mon souhait que la diffusion de mes données sur internet cesse.

Pour tout renseignement, je peux contacter la société Sport 2000 France : **Jeu "LACET D'OR NOEL 2018 S2 SNEAKERS SPECIALIST" - SPORT 2000 – Route d'Ollainville – 91520 EGLY** , auprès de laquelle je peux également exercer mon droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de mes données, ainsi que mon droit d'obtenir la limitation du traitement de mes photos/vidéos photos/vidéos et mon droit d'opposition au traitement de mes photos/vidéos photos/vidéos. Je dispose également du droit de définir des directives relatives au sort de mes données à caractère personnel et à la manière dont je souhaite que mes droits soient exercés après mon décès.

Je dispose en tout état de cause de la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité nationale en charge de la protection des données à caractère personnel (en France, il s'agit de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou « Cnil ») si j'estime que le traitement de mes données n'est pas effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Déclare avoir parfaitement pris connaissance, de l'utilisation qui sera faite de mon image.

Fait à .....

Le.....

Signature du responsable légal

La participation sera effective uniquement en présence de ce document.

## Annexe 2 : Liste des magasins participants

Code magasin	Adresse	Code Postal	Ville
973800	36 RUE CHRISTOPHE COLOMB	97300	CAYENNE
970101	42, RUE SUFFREN - BP 135	97460	ST PAUL
973600	142 chemin Stéphane Rébecca	970800	ST PIERRE CEDEX REUNION
973500	CARRE DU PARC	97438	STE MARIE DE LA REUNION
973200	64 RUE DES BONS ENFANTS	97410	ST PIERRE DE LA REUNION
710001	11 GRANDE RUE	71100	CHALON SUR SAONE
680103	5, RUE DES BOULANGERS	68100	MULHOUSE
670102	3 RUE WESTRICH	67600	SELESTAT
520190	9, RUE EMILE GIROS	52100	ST DIZIER
020103	ZAC DES TERRAGES	02300	VIRY NOUREUIL
590101	11, PLACE DU GENERAL DE GAULLE	59122	HONDSCHOOTE
590102	41, RUE NEUVE	59000	LILLE
030102	3BIS, BOULEVARD DE COURTAIS	03100	MONTLUCON
950101	4, RUE DES HALLES	95210	ST GRATIEN
030103	14 RUE DE PARIS	03200	VICHY
330101	C.CIAL CARREFOUR - RN 10	33310	LORMONT
240101	19, RUE DE LA RÉPUBLIQUE	24000	PERIGUEUX
440301	C.CIAL AUCHAN - ROUTE DE VANNES	44800	ST HERBLAIN
560101	7 RUE BILLAULT	56000	VANNES
130102	10 PLACE DE LA JOLIETTE - LES DOCKS	13002	MARSEILLE
060101	27, RUE FELIX FAURE	06500	MENTON
260101	27 AVENUE VICTOR HUGO	26000	VALENCE
200408	2, RUE MIOT	20200	BASTIA
060102	C.CIAL AXE 85 - 59, ROUTE DE CANNES	06130	GRASSE
120101	2, PLACE DE LA CAPELLE	12100	MILLAU
170101	C.CIAL SUPER U - BEAULIEU EST	17138	PUILBOREAU
470101	46Bis, BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	47000	AGEN
110101	GALERIE MARCHANDE CARREFOUR - ZONE DU PONT ROUGE	11000	CARCASSONNE
390102	Ccial Hyper U	39570	MONTMOROT
420103	8 Allée Jean 1er du Forez	42600	MONTBRISON
770101	C.CIAL LECLERC 544 AVENUE ANDRE AMPERE	77190	DAMMARIE LES LYS
691600	42 Avenue de la république	69160	TASSIN